

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/01/2025 - 303 - 2018 B 00395 - 388 286 056 - CITIVIA SEM

Certifié conforme à l'original
Le 20/12/2024

1

BILAN - ACTIF

Agnès PEREZ
Directrice Générale n° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 24 rue Carl Hack		68100 MULHOUSE		
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/> *		
Numéro SIRET* 3 8 8 2 8 6 0 5 6 0 0 0 4 8				
		Exercice N clos le, 31/12/2023		
		N-1 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA 684 027	684 027	1 334 183
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		183 395
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 127 655	AG 127 655	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ 9 092	AK 9 092	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN 687 363	AO 135 863	551 500
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 143 698	AS 52 520	91 178
	Autres immobilisations corporelles	AT 47 516	AU 47 516	
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU 22 400		22 400
	Créances rattachées à des participations	BB 521 739		521 739
	Autres titres immobilisés	BD 234		234
	Prêts	BF 20 009		20 009
	Autres immobilisations financières*	BH		
TOTAL (II)		BJ 1 579 707	BK 372 646	1 207 061
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		
	En cours de production de biens	BN 266 366		266 366
	En cours de production de services	BP		
	Produits intermédiaires et finis	BR		
	Marchandises	BT 153 840		153 840
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 23 625		23 625
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 450 217	BY 1 473	448 744
	Autres créances (3)	BZ 201 309		201 309
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		
Disponibilités	CF 4 733 078		4 733 078	
Charges constatées d'avance (3)*	CH 233 961		233 961	
TOTAL (III)		CJ 6 062 395	CK 1 473	6 060 922
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 8 326 129	IA 374 119	7 952 010
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP 500 248	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 13/01/25
N° DU DEPOT 251303
LE GREFFIER

Cegat Quadra

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2...428...549.....)	DA	3 112 576	3 112 576	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 177	3 177	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF	21 535	21 535	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	26 871	26 871	
	Report à nouveau	DH	(457 659)	(476 484)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 228	18 825	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 726 728	2 706 500	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	66 667	211 451	
	Provisions pour charges	DQ	4 259	894	
	TOTAL (III)	DR	70 926	212 345	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 061 210	1 161 795	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	199 964	15 119	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 147	66 855	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	952 320	1 213 673	
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 202	123 928	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	145 760		
	Autres dettes	EA	2 714 191	3 442 833	
Compte régul.	EB	34 562	35 380		
TOTAL (IV)	EC	5 154 356	6 059 583		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 952 010	8 978 428		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 232 884	4 987 869		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	136 747	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	697 342	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	150 512	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	3 432	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	44 084	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	895 370	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	555 771	8V		8W	131 531		
	Autres titres immobilisés					IP	234	IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	20 009	IU		IV			
	TOTAL IV					LQ	576 014	LR		LS	131 531		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 608 131	ØH		ØJ	131 531			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	136 747	LW	136 747		
CORPORELLES	Terrains					IP	9 978	LX	687 363	LY	687 363		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	6 814	MJ	143 698	MK	143 698	ML	143 698
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	3 432	MN		MO	3 432
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	44 084	MS		MT	44 084	MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY	16 792	NG	878 578	NH	878 578	NI	878 578	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IO	143 163	ØX	544 139	ØY	544 139	ØZ	544 139
	Autres titres immobilisés					II		2B	234	2C	234	2D	234
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	20 009	2F	20 009	2G	20 009
	TOTAL IV					I3	143 163	NJ	564 382	NK	564 382	2H	564 382
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	159 955	ØK	1 579 707	ØL	1 579 707	ØM	1 579 707	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

WOLFF Philippe

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

Table with columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Fonds commercial, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with columns: Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissements, Fonds commercial, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C

Table with columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. WOLFF Philippe

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM							Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	212 345	5W	20 926	5X	162 345	5Y	70 926
TOTAL II	5Z	212 345	TV	20 926	TW	162 345	TX	70 926	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 473	6U		6V		6W	1 473
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	1 473	TY		TZ		UA	1 473	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	213 818	UB	20 926	UC	162 345	UD	72 399	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	20 926	UF	8 526			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK	153 819			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		CITIVIA SEM		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	521 739	UM	480 239	UN	41 500			
	Prêts (1) (2)		UP	20 009	UR	20 009	US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	450 217		450 217					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	63 469		63 469				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	58 130		58 130					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	79 710		79 710					
	Charges constatées d'avance		VS	233 961		233 961					
	TOTAUX		VT	1 427 236	VU	1 385 736	VV	41 500			
RENNVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 355		1 355					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	1 059 855		138 383		572 713		348 759	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	13 369		13 369						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	952 320		952 320						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 457		3 457						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 472		6 472						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 616		20 616					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 657		12 657					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	145 760		145 760						
Groupe et associés (2)		VI	186 594		186 594						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 714 191		2 714 191						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	34 562		34 562						
TOTAUX		VY	5 151 209	VZ	4 229 737		572 713		348 759		
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	136 519	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	2	3	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	20 228			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	139 793		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	139 793
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)							I8	
				- imposées au taux de 0 %							ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme							WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
										TOTAL I	WR	160 021
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV	
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							WH	
				- imposées aux taux de 19 %							WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY	
Majoration d'amortissement *											XD	
Mesures d'incitation d'abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexties		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)		L5			XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	131 531	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	131 531
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)		XI	28 490				XJ		
			déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	28 490
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	0				XO		

Désignation de l'entreprise : <u>CITIVIA SEM</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 682 900
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	28 490
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	4 654 410
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 654 410

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 933
---	-----------	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>CITIVIA SEM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(476 484)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	18 825		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	(457 659)		Report à nouveau	ZG			(457 659)				
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
										TOTAL II		(457 659)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7				YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	543 396	607 306		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	18 296			XQ	18 296	4 148		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	12 832	17 439		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES				ST	44 608	47 705		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	619 132	676 599		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 636	2 360		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS				9Z	2 720	9 068		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	4 356	11 429		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)								YY	155 625	1 033 515		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	171 289	206 703		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*								OB	35 840			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Aménagement	9 978	3 326		6 652
	2	ITMOI	6 814	2 271		4 543
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1		(6 652)	(6 652)			
	2		(4 543)	(4 543)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		(11 195)				
	CADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(C)		
	CADRI C autres plus-value taxable à 19 %						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Imposition répartie sur 3 ans, 10 ans, and a TOTAL 1 row.

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Imposition répartie and various durations (N-1 to N-9) with a TOTAL 2 row.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM

Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12.8% .Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) * Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CITIVIA SEM				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	1
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	569 358
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	569 358
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	49 918
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	4 030
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	53 948
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	88 997
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	511 838
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	600 836
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				OG	22 470
(total 1 + total 2 - total 3)					
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	22 470
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	569 358	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 3 8 8 2 8 6 0 5 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CITIVIA SEM

ADRESSE (voie) 24 rue Carl Hack

CODE POSTAL 68100 VILLE MULHOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 11 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3750091

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination Collectivité Européenne d'Alsace

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 36.59 Nb de parts ou actions 372 328

Adresse : N° 110 Voie Avenue d'Alsace

Code postal 68006 Commune Colmar Pays

Forme juridique Dénomination Ville de Mulhouse

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20.46 Nb de parts ou actions 767 244

Adresse : N° 2 Voie rue Pierre et Marie Curie

Code postal 68100 Commune MULHOUSE Pays

Forme juridique Dénomination Mulhouse Alsace Agglomération M2A

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20.46 Nb de parts ou actions 767 244

Adresse : N° 2 Voie rue Pierre et Marie Curie

Code postal 68100 Commune MULHOUSE Pays

Forme juridique Dénomination Caisse des Dépôts et des Consignations

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 11.48 Nb de parts ou actions 430 329

Adresse : N° 15 Voie rue des Juifs

Code postal 67080 Commune STRASBOURG Cedex Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 3 8 8 2 8 6 0 5 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CITIVIA SEM

ADRESSE (voie) 24 rue Carl Hack

CODE POSTAL 68100 VILLE MULHOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Société d'Economie Mixte
Société Anonyme au capital de 3 112 575 €
Siège social : 24 rue Carl Hack 68100 MULHOUSE

RCS MULHOUSE B 388 286 056



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
du 28 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 juin à 17h00, les actionnaires de la société CITIVIA SPL, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation adressée à chacun d'eux le 13 juin 2024 et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• **Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023
Examen des comptes
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2023
3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023
Quitus à donner aux Administrateurs
(Première résolution)
4. Affectation du résultat 2023 (2^{ème} résolution)
5. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes (3^{ème} résolution)
6. Pouvoirs (4^{ème} résolution)

• **Concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Présentation des modifications statutaires
2. Modification corrélative de l'article 22 (1^{ère} résolution)

Actionnaires présents :

1. Madame Lara MILLION (CEA)

Actionnaires représentés :

1. Monsieur Jean-Marie BEHE (m2A) - pouvoir donné à la Présidente
2. Madame Isabelle HALB-SIENER (Banque des territoires) - pouvoir donné à la Présidente

Actionnaires votant par correspondance :

1. Monsieur Damien MONA (Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne)
2. Madame Mélanie ODANT-BERGER (Caisse d'Epargne Grand Est Europe)
3. Monsieur Christophe GLOCK (Procvivis)

Actionnaires excusés :

1. Monsieur Florian COLOM (Ville de Mulhouse)

2. Monsieur Christophe MULLER (Crédit Agricole Alsace Vosges)
3. Monsieur Jérôme KOCH (CCI Alsace Eurométropole)
4. Monsieur Denis NASS (Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin)

Invitée excusée :

- Mme Marielle PERRON-DUPUY, Commissaire aux Comptes

Sont également présents :

- Madame Agnès PEREZ - Directrice Générale (CITIVIA SEM)
- Madame Florence GROSJEAN - Secrétaire Générale (CITIVIA)
- Madame Cheïma GLAOUÏ, Chargée des RH et de la Vie Statutaire - Juriste (CITIVIA)

Madame la Présidente constate que le quorum requis pour la validité des délibérations (1/4 des actions ayant le droit de vote pour l'assemblée générale ordinaire et 1/3 des actions ayant le droit de vote pour l'assemblée générale extraordinaire) est atteint, et que par conséquent, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance, assisté d'un secrétaire, Madame Agnès PEREZ.

Aucun scrutateur n'a été nommé.

Tous les documents exigés par la loi ont été communiqués aux actionnaires, tels que :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice 2023 ;
- Le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
- Le texte des résolutions présenté par le Conseil d'Administration.

Les points de l'ordre du jour sont ensuite abordés.

Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2023

La Présidente cède la parole à Madame Agnès PEREZ qui rappelle les points essentiels du rapport de gestion déjà présenté au Conseil d'Administration du 6 juin dernier, et propose d'examiner les comptes.

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

La Directrice Générale fait lecture du rapport et précise que le rapport a été délivré sans réserve.

3. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2023

Le Président donne lecture de la 1^{ère} résolution.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

La Présidente soumet la 1^{ère} résolution à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Vote de la 1^{ère} résolution :

Aucune opposition ni abstention n'étant constatée, la première résolution est adoptée à l'unanimité.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

La Présidente donne lecture de la 2^{ème} résolution.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 qui s'élève à la somme de 20 228,16 € de la manière suivante :

+ 20 228,16 € en report à nouveau

La Présidente propose d'adopter la 2^{ème} résolution relative à l'affectation du résultat.

Vote de la 2^{ème} résolution :

Aucune opposition ni abstention n'étant constatée, la deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

5. APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président cède la parole à la Secrétaire Générale pour la lecture du rapport spécial.

Le Président donne lecture de la 3^{ème} résolution.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La Présidente soumet la 3^{ème} résolution à l'approbation de l'Assemblée.

Vote de la 3^{ème} résolution :

Aucune opposition ni abstention n'étant constatée, la troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

6. POUVOIRS

Le Président donne lecture de la 4^{ème} résolution.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous les dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

La Présidente soumet la 4^{ème} résolution à l'approbation de l'Assemblée.

Vote de la 4^{ème} résolution :

Aucune opposition ni abstention n'étant constatée, la quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

Concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

La Présidente cède la parole à la Secrétaire Générale qui présente les modifications envisagées à l'article 22 des statuts.

2. MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 22 (1^{ère} résolution)

La Présidente donne lecture de la 1^{ère} résolution.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance de la présentation des modifications statutaires, l'Assemblée générale décide de compléter comme suit l'article 22 :

Par dérogation à l'application de l'article L.1524-5-1 du CGCT, la représentation de la société aux seins de ses propres filiales aux assemblées, conseils d'administration et toute autre instance de gouvernance est déléguée au directeur général ou à l'un des directeurs délégués.

La Présidente soumet la 1^{ère} résolution à l'approbation de l'Assemblée Générale.

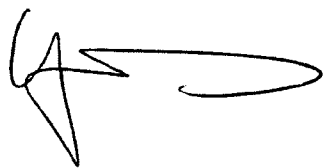
Vote de la 1^{ère} résolution :

Aucune opposition ni abstention n'étant constatée, la première résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Fait à Mulhouse, le 28 juin 2024

Le Secrétaire de séance
Agnès PEREZ



La Présidente
Lara MILLION

